

La psychiatrie présente des caractéristiques spécifiques par rapport aux autres disciplines médicales : faible place des actes techniques, nombreuses structures extrahospitalières, prises en charge récurrentes et diversifiées, etc. L'offre de soins en établissements de santé se structure autour de trois types de prise en charge : le temps complet essentiellement fondé sur les 57 000 lits d'hospitalisation à temps plein, le temps partiel fondé sur les 29 000 places d'accueil en hôpital de jour ou de nuit, et l'ambulatoire correspondant à la forme de prise en charge la plus courante, réalisée majoritairement en centre médico-psychologique.

Une offre majoritairement publique et spécialisée

En 2014, sur 635 établissements de santé répondant à la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) pour la prise en charge hospitalière en psychiatrie, plus de la moitié sont des établissements publics (tableau). Ils représentent 71 % des capacités d'accueil (en lits et en places) d'hospitalisation et 88 % de l'offre ambulatoire (en nombre de structures). L'autre moitié se répartit à parts égales entre les cliniques privées, essentiellement portées sur une activité d'hospitalisation à temps plein, et les établissements privés à but non lucratif dont la plupart assurent des missions de service public hospitalier. L'offre de soins en psychiatrie infantile est presque exclusivement le fait des établissements publics et privés à but non lucratif. Près des deux tiers des établissements dispensant des soins psychiatriques sont monodisciplinaires, c'est-à-dire autorisés uniquement dans cette discipline ; c'est le cas de la quasi-totalité des établissements privés à but lucratif ayant une activité de psychiatrie. En revanche, les établissements pluridisciplinaires sont en grande majorité des établissements publics.

Une prise en charge réalisée en grande partie en soins ambulatoires

Les patients en psychiatrie sont vus le plus souvent dans le cadre d'une prise en charge ambulatoire : 76 % des patients reçus au moins une fois dans l'année sont pris en charge exclusivement sous

cette forme. En 2014, plus de 20 millions d'actes ont ainsi été réalisés, notamment dans les 3 700 centres médico-psychologiques (CMP), considérés comme les pivots du dispositif ambulatoire. Les équipes de psychiatrie interviennent également dans d'autres lieux que les CMP. Ainsi, 14 % des actes sont réalisés dans les centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), 7 % à domicile ou en institution substitutive au domicile, 5 % en unité d'hospitalisation somatique et 3 % en établissement social ou médico-social ou encore en milieu scolaire ou en centre de protection maternelle et infantile (PMI).

Un poids plus important du temps partiel en psychiatrie infantile

Le nombre de places en hôpital de jour et en hôpital de nuit est de 29 000 en 2014 auquel il convient d'ajouter l'activité des 417 ateliers thérapeutiques. Au total, l'activité d'hospitalisation à temps partiel comptabilise 5,3 millions de journées. La psychiatrie infantile est caractérisée par une part beaucoup plus forte des prises en charge à temps partiel. Les places en hôpital de jour et en hôpital de nuit représentent 72 % des capacités d'accueil (en lits et en places) en psychiatrie infantile, contre 24 % en psychiatrie générale. Ainsi, alors que l'activité à temps partiel ne représente que 16 % des journées de prise en charge en psychiatrie générale, une majorité des journées d'hospitalisation en psychiatrie infantile sont réalisées à temps partiel.

Tableau Capacités et activité en psychiatrie en 2014

	Psychiatrie générale (GEN)				Psychiatrie infanto-juvénile (INF)				Ensemble de la psychiatrie (GEN + INF)
	Établissements publics	Établissements privés		Total	Établissements publics	Établissements privés		Total	
		à but non lucratif	à but lucratif			à but non lucratif	à but lucratif		
Prises en charge à temps complet									
Hospitalisation à temps plein									
Nombre de lits	35 132	7 024	13 056	55 212	1 635	397	225	2 257	57 469
Nombre de journées	11 287 229	2 205 635	4 583 191	18 076 055	346 661	83 858	70 035	500 554	18 576 609
Placement familial thérapeutique									
Nombre de places	2 559	461	-	3 020	737	71	-	808	3 828
Nombre de journées	659 915	45 442	-	705 357	124 464	9 224	-	133	705 490
Accueil en centre de posture									
Nombre de lits	621	671	172	1 464	-	-	-	-	1 464
Nombre de journées	161 605	176 923	61 181	399 709	-	-	-	-	399 709
Accueil en appartement thérapeutique									
Nombre de places	849	189	-	1 038	-	-	-	-	1 038
Nombre de journées	215 597	44 325	-	259 922	-	-	-	-	259 922
Hospitalisation à domicile									
Nombre de places	591	57	-	648	688	-	-	688	1 336
Nombre de journées	145 040	14 588	-	159 628	15 779	-	-	17 703	177 331
Accueil en centre de crise									
Nombre de places	376	12	12	400	32	23	-	55	455
Nombre de journées	102 129	3 416	5 488	111 033	10 116	5 746	-	15 862	126 895
Prises en charge à temps partiel									
Hôpital de jour									
Nombre de places	13 625	3 270	1 206	18 101	7 700	1 728	74	9 502	27 603
Nombre de journées	2 534 912	596 339	354 141	3 485 392	1 027 059	303 689	16 934	1 347 682	4 833 074
Hôpital de nuit									
Nombre de places	849	225	137	1 211	76	44	-	120	1 331
Nombre de journées	86 032	45 789	23 435	155 256	4 702	4 076	-	8 778	164 034
Atelier thérapeutique									
Nombre de structures	275	15	1	291	124	1	1	126	417
Nombre de journées	209 529	31 029	1 273	241 831	57 721	555	1 479	59 755	301 586
Prises en charge ambulatoire									
Centre médico-psychologique (CMP)									
Nombre de structures	1 857	222	108	2 187	1 285	182	-	1 467	3 654
Nombre d'actes	8 907 483	1 104 833	6 655	10 018 971	4 057 583	599 830	-	4 657 413	14 676 384
Centre d'activité thérapeutique à temps partiel (CATTTP)									
Nombre de structures	1 122	115	-	1 237	645	47	-	692	1 929
Nombre d'actes	2 019 448	320 388	-	2 339 836	606 590	55 794	-	662 384	3 002 220
Autres formes de prise en charge ambulatoire*									
Nombre d'actes	2 319 271	501 597	-	2 820 868	304 371	20 576	-	324 947	3 145 815

* Y sont dénombrés les actes réalisés à domicile ou en institution substitutive au domicile, en unité d'hospitalisation somatique, en établissement social ou médico-social, en milieu scolaire ou en centre de protection maternelle et infantile.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, SAE 2014, traitements DREES.

Des prises en charge à temps complet réalisées principalement en hospitalisation à temps plein

Depuis une trentaine d'années, les capacités d'accueil et l'activité en hospitalisation à temps plein en psychiatrie ne cessent de diminuer. Cette baisse a toutefois ralenti ces dernières années et le nombre de lits installés s'établit à environ 57 000 en 2014 pour près de 19 millions de journées. Bien que minoritaires par rapport à l'hospitalisation à temps plein, d'autres formes d'activité à temps complet existent, essentiellement en psychiatrie générale. Ainsi, en 2014, les établissements de santé déclarent disposer de 8 120 lits ou places en placement familial thérapeutique, centre de postcure, appartement thérapeutique, hospitalisation à domicile, centre de crise et structure d'accueil

d'urgence. Sous ces modalités d'accueil, 1,7 million de journées de prises en charge ont été réalisées, soit 8 % de l'activité à temps complet.

Des taux d'équipements variables selon les départements

La densité nationale moyenne d'équipement en lits et en places d'hospitalisation à temps complet ou partiel est de 150 pour 100 000 habitants en 2014 (carte 1). Elle apparaît plus élevée dans les départements ruraux du centre de la France (Creuse, Cher, Allier). L'offre de soins ambulatoires présente également de fortes disparités départementales (carte 2) : elle varie de 1 structure pour 100 000 habitants en Eure-et-Loir à 27 structures pour 100 000 habitants en Lozère. ■

Champ

Établissements de santé publics et privés ayant une activité de psychiatrie ayant fonctionné en 2014 en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA).

Définitions

- **Établissement de santé ayant une activité de psychiatrie** : dans la SAE, on n'interroge pas toutes les entités séparément, l'interrogation est parfois regroupée. Dans le public, une entité géographique est choisie au sein de chaque entité juridique pour répondre pour tous les autres établissements géographiques du même département. Dans le privé, si l'entité juridique regroupe des établissements sur plusieurs départements, une entité géographique est choisie pour répondre pour tous les autres établissements géographiques du même département. En revanche, l'entité juridique est directement interrogée dans le cas où tous ses établissements sont implantés dans le même département, et elle répond pour tous ses établissements géographiques.
- **Journées versus venues** : les nombres de journées de prise en charge à temps partiel publiés ici ne peuvent être utilisés pour établir des comparaisons avec les données publiées dans les éditions antérieures à 2009

des *Établissements de santé*. En effet, les concepts de la Statistique annuelle des établissements de santé ont évolué : désormais, les venues en psychiatrie ne sont plus égales aux journées, une venue comptant pour une journée ou une demi-journée selon la durée de prise en charge.

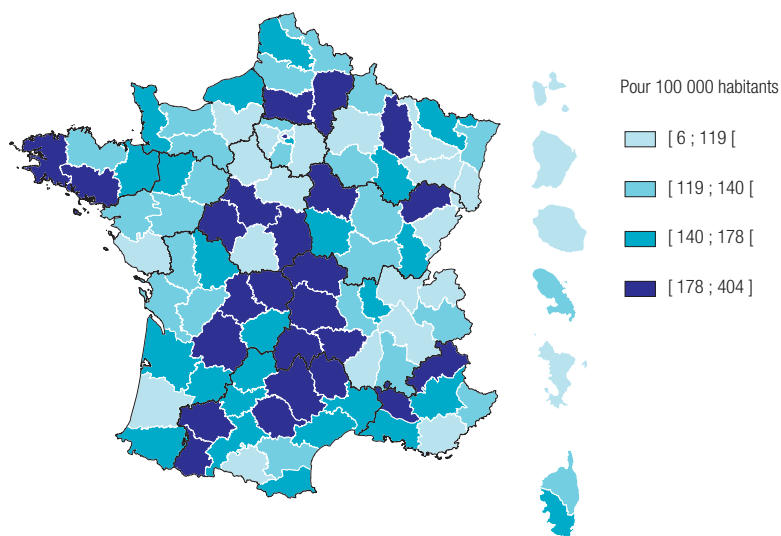
- **Psychiatrie générale** : prise en charge des adultes de plus de 16 ans.
- **Psychiatrie infanto-juvénile** : prise en charge des enfants et adolescents.

Pour en savoir plus

- Bénamouzig D. et Ulrich V. (coord.), 2016, « L'organisation des soins en psychiatrie », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, avril-juin.
- Coldefy M., Le Neindre C., 2014, « Les disparités territoriales d'offre et d'organisation des soins en psychiatrie en France : d'une vision segmentée à une approche systémique », rapport IRDES n° 558, IRDES, décembre.

Sources

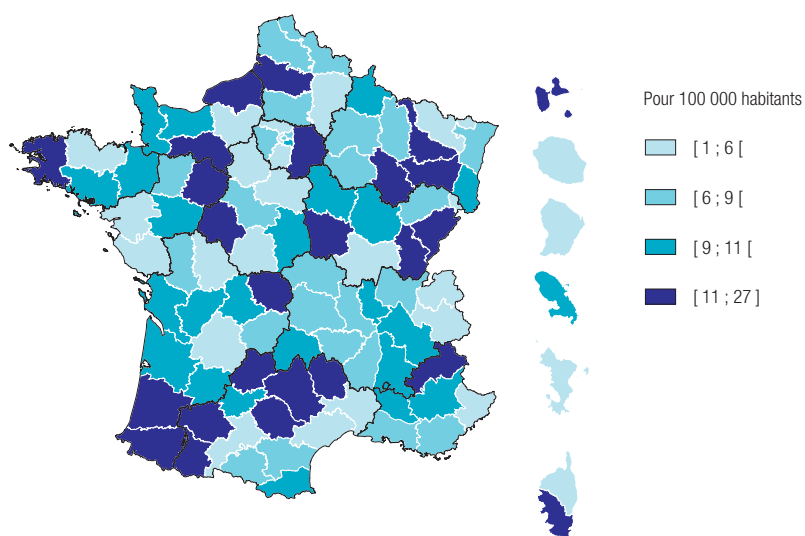
La Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) décrit l'activité des établissements de santé (entrées et journées en hospitalisation à temps plein, venues en hospitalisation partielle, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel).

Carte 1 Densité de lits et de places d'hospitalisation en psychiatrie en 2014

Note > Les bornes correspondent à une répartition en quartiles.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, SAE 2014, traitements DREES ; INSEE, estimations de la population au 1^{er} janvier 2014.

Carte 2 Densité de structures de prise en charge ambulatoire en psychiatrie en 2014

Note > Les bornes correspondent à une répartition en quartiles.

Champ > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris SSA.

Sources > DREES, SAE 2014, traitements DREES ; INSEE, estimations de la population au 1^{er} janvier 2014.